

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1047
le 20 mai 2013

à 88 heures 48
est né(e) (1) Léo René
DARRACQ

du sexe masculin
à Villeneuve-St-Georges
reconnu(e) (2) le 7 mai 2013 à la
Mairie de Gennevilliers

par (3) les Père et Mère
Délivré conforme aux registres, le 22 MAI 2013
L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du... » (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ;
- (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances ;
- (3) Préciser, selon le cas, « par la mère » ou « par le père » ou « par les père et mère » ;
- (4) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

à heures
est né(e) (1)

du sexe
à
reconnu(e) (2)

par (3)
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du... » (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ;
- (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances ;
- (3) Préciser, selon le cas, « par la mère » ou « par le père » ou « par les père et mère » ;
- (4) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.